

Les cantons et la gouvernance d'Expo – absence de contrôle et risques accrus

Rapport rédigé pour le compte de Greenpeace Suisse

Par Stefan Füglistner, août/septembre 2015

Résumé

La nécessité de gérer les entreprises étatiques de manière unifiée s'est clairement imposée au cours des dernières années. Axpo, distributeur d'énergie détenu par les cantons du nord-est de la Suisse, fait partie de ces entreprises.

La gestion et le contrôle de la conduite administrative unifiée est définie dans les principes directeurs pour le gouvernement des entreprises publiques. L'élément central en est la stratégie de propriétaire des différentes entreprises.

Dans le cas d'Axpo, cette stratégie de propriétaire est manquante (canton de Zurich) ou désespérément obsolète (canton d'Argovie). Les cantons de Zurich et d'Argovie et leurs services électriques sont les actionnaires majoritaires d'Axpo. À ce jour, il n'a pas été possible de s'accorder sur une stratégie de propriétaire commune avec les autres cantons. Par conséquent, il n'existe aucun critère concret pour les objectifs de gestion ou financiers à atteindre, ni même d'instruments de contrôle de la gestion stratégique. En d'autres termes, dans le cas d'Axpo, les conseillers d'État des cantons d'Argovie et de Zurich ignorent leurs propres principes directeurs.

Un fait d'autant plus troublant en pleine phase de crise et de restructuration nécessaire du groupe. Le négoce d'origination annoncé par Axpo aux États-Unis – le marché (des dérivés) de l'énergie pour les grandes entreprises à tarif fixe – est approuvé par le conseil d'administration essentiellement composé de conseillers d'État PLR et UDC. Du point de vue entrepreneurial, on peut certes discuter de cette stratégie. Toutefois, il est certain qu'il n'a absolument rien à voir avec la mission de service public. En fait, il s'agit bien plus d'attendre la fin de la crise du prix du courant électrique sans opérer les changements significatifs (et indispensables) au sein du groupe.

Aux mauvaises affaires s'ajoutent des incertitudes en matière de coûts d'élimination des déchets radioactifs. Pour assurer le financement de cette tâche et prendre en compte les risques d'insolvabilité des opérateurs, la Commission des finances suisse a recommandé la perception d'un supplément de sécurité de 30% sur les cotisations annuelles, ce qui a été fait. Les contributions annuelles pour l'ensemble des centrales nucléaires suisses augmentent donc à pas moins de 278 millions de francs. Le recours des opérateurs (et donc indirectement des cantons) contre cette hausse est en suspens. Là aussi, on peut se poser la question de la responsabilité des cantons. Au final, sont-ce bien les cantons qui assument les risques? Ou laissent-ils tout simplement faire Axpo pour ensuite laisser la Confédération payer l'ardoise?

Les chiffres décevants d'Axpo et ceux des deux autres grands acteurs suisses – BKW et Alpiq – obligent les compagnies d'électricité à innover. Les Forces Motrices Bernoises BKW ont choisi de s'orienter à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Des produits innovants et efficaces, une production d'énergies renouvelables, des activités de réseau et de nouvelles prestations d'énergie sont les piliers de leur nouvelle stratégie. À l'avenir, Alpiq se considère moins comme un producteur d'énergie que dans son nouveau rôle de prestataire de l'énergie.

Axpo et les membres de son conseil d'administration délégués par les cantons ne semblent pas être capables de percevoir le changement historique qui se dessine, notamment l'essor des énergies renouvelables. Certes, ils achètent des parts d'énergie éolienne du moment qu'elles sont subventionnées, comme en Allemagne, mais refusent catégoriquement toute mesure de soutien en Suisse et luttent contre la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Ce n'est pas avec cette attitude qu'il sera possible de réorienter le groupe Axpo.
